

Nîmes. Écusson

Le collectif Nîmes sans bruit reçu en préfecture

Si le collectif Nîmes sans bruit, rassemblant collégalement des riverains luttant contre les nuisances sonores dans l'Écusson (1), n'a pas encore été reçu en mairie, cinq de ses représentants ont cependant obtenu un rendez-vous le 27 mai avec le chef de cabinet du préfet, Christophe Perrin, et le commissaire Fayet.

« Nous leur avons présenté le but premier de notre structure, explique l'un des membres, Catherine Auguste. La lutte contre les musiques amplifiées, le respect des lois concernant les nuisances sonores, la limitation des dérogations accordées aux bars musicaux. Nous avons également signalé l'isolement des plaignants face au bruit : qui contacter ? Existe-t-il une personne responsable du bruit en préfecture ou en mairie ? » En outre, le collectif a proposé un certain nombre d'actions concrètes, battant en brèche les idées reçues, tout en prônant sanctions et prévention. « Par exemple, il serait bien de mettre en place un arrêté préfectoral plus contraignant en matière de décibels. Les 85 décibels généralement autorisés sont déjà dans la zone de danger auditif : l'Organisation mondiale de la santé en recommande 40 dans son rapport "Night noise guidelines for Europe". » Autre piste de travail : la constitution d'une charte Pour des nuits tranquilles, élaborée avec la mairie, la préfecture, l'Union des bars restaurants, les comités de quartier. Lyon, Strasbourg, Lille ou Rennes ont lancé ce dispositif depuis plusieurs années. « *Notre objectif ? Faire de Nîmes une ville modèle pour la gestion du bruit.* »